Fiche de procédure

Informations de base

CNS - Procédure de consultation Décision 2005/0030(CNS)	Procédure terminée
Euro: protection contre le faux monnayage, extension du programme Pericles aux États membres non participants Modification Décision 2001/923/EC 2001/0105(CNS) Abrogation 2011/0449(COD) Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	PPE-DE DÍAZ DE MERA GARCÍA CONSUEGRA Agustín	10/05/2005
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2705	30/01/2006
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Office européen de lutte antifraude (OLAF)		